


**Cfdt**

# SYNDICALISME HEBDO

## CHIMIE ENERGIE

CAOUTCHOUC • CHIMIE • INDUSTRIES ÉLECTRIQUES ET GAZIÈRES • PAPIER-CARTON • PÉTROLE • PHARMACIE • PLASTURGIE • VERRE

### SOMMAIRE

#### 1 JURIDIQUE :

Le Réseau juridique fédéral s'approprie le CSE

#### 2 PAPIER-CARTON :

Le CNB travaille sur le fonctionnement des CTB

#### 3 EUROPE :

AESCOOMED va bientôt fêter ses dix ans

#### • SYNDICALISME HEBDO

DU 8 FÉVRIER 2018 /

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :  
FRÉDÉRIC SÈVE /

N° CPPAP 0422 S 05551 /

IMPRIMERIE WAGRAM EDITIONS

8 RUE SALVADOR ALLENDE / 95870 BEZONS

#### • L'HEBDO DE LA FCE

47-49, AVENUE SIMON BOLIVAR /

75950 PARIS CEDEX 19 /

TÉL. : 01 56 41 53 00 /

CRÉDITS PHOTOS : FCE-CFDT



Vous pouvez retrouver et télécharger les articles de l'hebdo sur Internet, site FCE : [www.fce.cfdt.fr](http://www.fce.cfdt.fr)  
e-mail : [fce@fce.cfdt.fr](mailto:fce@fce.cfdt.fr)

PAGES SPÉCIALES À SYNDICALISME HEBDO  
n° 3626 > 8 FÉVRIER 2018

## EDITO

# MIGRATION, RESPECTONS LA DIGNITÉ HUMAINE

Les dernières statistiques de l'Onu sur l'état des migrations dans le monde établissent à 244 millions le nombre de migrants, c'est-à-dire de gens qui résident en dehors de leur pays natal. Cela équivaut à 3,2% de la population mondiale, avec une augmentation de plus de 70 millions par rapport à 2000, où seulement 175 millions d'individus étaient concernés. Ces chiffres recouvrent des réalités très diverses : ils englobent à la fois les réfugiés de guerre, et des migrants Nord-Sud, ou des migrants Sud-Sud aussi nombreux. Les États-Unis représentent le premier pays d'accueil, avec 20% des migrants mondiaux, soit 46 millions.

L'actuelle crise des réfugiés en Europe, suite aux conflits qui ensanglantent le Moyen-Orient, a changé la donne. Les trois principaux pays d'origine des migrants au cours de l'année 2016 sont : la Syrie (17,3%), l'Afghanistan (10,6%) et l'Irak (7,0%). Ils

constituent la partie visible de l'iceberg autour de laquelle se cristallisent aujourd'hui les débats sur la gestion politique des migrations. L'entrée des migrants en Europe passe essentiellement par la Grèce, l'Italie et les Balkans de l'ouest. En France, le nombre de titre de séjour accordés a progressé de 13,7% en 2017 soit 262 000 avec une forte hausse des visas humanitaires (+35%) mais aussi des migrations économiques choisies (+20%).

Le phénomène migratoire est une réalité durable. Le réchauffement climatique va l'amplifier et les années à venir vont voir arriver de plus en plus de réfugiés. Le gouvernement a décidé de durcir sa politique migratoire et cherche, par exemple, à organiser le recensement administratif dans les centres d'hébergement d'urgence ou à renvoyer les migrants dans le pays où ils sont entrés en Europe, en vertu du « règlement de Dublin ». Dans le pays des

droits de l'homme c'est inadmissible. L'écart entre les déclarations d'intention du président de la République et ses actes nous désespèrent. La France ne peut pas se limiter à favoriser une migration économique, avec la mise en place des « passeports talents » et en même temps ne pas traiter décemment les personnes en situation de grande urgence humanitaire.

La CFDT dénonce l'absence de politique européenne sur l'immigration et les dérives répressives et inefficaces de celle menée par le gouvernement. Nous devons nous engager collectivement pour mettre en place une politique migratoire dépassionnée, mesurée et cohérente, en lien avec les valeurs fondatrices de l'Union européenne et de notre pays. Le respect de la dignité humaine en est l'un des fondements. •

## EN BREF

## AGIR SUR LES RPS

**M**ardi 23 janvier, la 2<sup>e</sup> session de formation, organisée par la FCE et Idéforce, soutenues par l'Anact, a confirmé l'intérêt pour la prévention des RPS, avec la participation d'une cinquantaine de militants.

A partir d'une situation concrète et d'exercices pratiques, les militants ont mis en œuvre la méthode proposée par l'Anact pour identifier des facteurs de risques, leurs causes et leurs conséquences. Cette méthodologie a pour objectif de permettre aux élus des futures commissions SSCT d'inscrire ces facteurs de risques dans le Document unique des risques professionnels (DUERP), et de réfléchir sur la mise en place de moyens de prévention.

Au vu du succès des deux sessions, la FCE et Idéforce réfléchiront sur la démultiplication de cette formation. •

## TABLE RONDE SUR LA MISE EN PLACE DES ORDONNANCES TRAVAIL

**L**e secrétaire général de la FCE a participé à la Matinale LHH-Altedia sur la mise en place des ordonnances. Laurent Berger a ouvert la rencontre, qui réunissait près de 300 DRH issus d'entreprises diverses, en dressant un état des lieux de l'actualité sociale dans notre pays, et des réformes en cours et à venir : assurance chômage, apprentissage, formation professionnelle continue... Dominique Bousquenaud a, quant à lui, participé à une table ronde sur la mise en place des nouvelles IRP. Une occasion de mettre en lumière l'opportunité d'ouvrir des négociations pour redéfinir le dialogue social dans toutes les entreprises. Un défi à relever ! •

## JURIDIQUE

## LE RÉSEAU JURIDIQUE FÉDÉRAL S'APPROPRIE LE CSE

**U**n début d'année sur les chapeaux de roue pour les membres du RJF réunis le 18 janvier. L'appropriation des ordonnances Macron, déjà amorcée en novembre dernier, n'était qu'un premier round et nécessitait une nouvelle journée d'étude. Le CSE va concentrer une partie importante de l'activité des syndicats, et de leurs équipes, car il devra être mis en place, au plus tard et dans toutes les entreprises, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, sans dérogation possible. Les grands changements de cette nouvelle configuration des IRP, doivent être connus pour mieux être anticipés. Des négociations doivent être menées avant le protocole préélectoral (durée des mandats, reconnaissance des établissements distincts – nécessaire à l'implantation

d'IRP dans les entreprises multisites, mise en place des commissions santé, sécurité et conditions de travail dans toutes les entreprises, des représentants de proximité).

Pour s'y préparer, les équipes sont invitées à établir des diagnostics, des états des lieux qui serviront à dresser l'inventaire de l'ensemble des dispositions relatives aux IRP (DP, CE, CCE, CHSCT) contenues dans des accords, et dans le règlement intérieur du CE (obligatoire). Pourquoi ? Parce que les ordonnances énoncent que « toutes les dispositions relatives aux IRP cessent de produire effet au jour de la mise en place du CSE (soit au 1<sup>er</sup> tour des élections du CSE) ». Seules les dispositions contenues dans des accords d'entreprise (éventuellement d'établissement) sont

concernées. Les accords de branche ne sont pas mentionnés. Il faudra donc revendiquer le maintien des droits supplémentaires acquis dans la nouvelle IRP, mais aussi en négocier de nouveaux : en nombre, en heures, en droit à la formation.

Le CSE est un défi dense, les échanges du RJF ont été très nombreux et ont permis le partage des revendications à venir. Merci à tous pour vos contributions qui permettront de relever ensemble le défi du développement de la représentativité de la CFDT dans les entreprises.

Une nouvelle journée du RJF consacrée au CSE est programmée le 3 avril prochain.

A vos inscriptions ! •

## SYNDICAT CENTRE-VAL DE LOIRE

## CONSEIL CENTRE-VAL DE LOIRE : OBJECTIF DÉVELOPPEMENT

**L**e syndicat Centre-Val de Loire a organisé son premier conseil de l'année à Blois, les 29 et 30 janvier. Ce n'était pas la véritable rentrée – après la trêve des confiseurs – pour les militants du syndicat, qui avaient déjà été sollicités sur les sujets phare de 2018, en priorité la mise en place des conseils sociaux et économiques, issus des ordonnances Macron. Une mobilisation conviviale pour acquérir les bases de ce bouleversement législatif, comme savent le faire les responsables du syndicat.

Le conseil a surtout discuté de deux sujets : le congrès de l'union régionale Centre, prévu fin mars, et le plan de Développement, en présence du secrétaire fédéral chargé du suivi du syndicat. Étant l'un des syndicats



qui regroupe le plus d'adhérents et qui prend le plus d'initiatives sur la Région il était évident que tous les militants se mobilisent pour faire de ce congrès régional une réussite et un lieu pour faire avancer les idées de la CFDT, en s'appropriant et en travaillant les textes proposés.

Le second sujet, le développement, fondamental pour le bon fonctionnement du syndicat, et pour la survie

du syndicalisme, a été débattu avec la Fédération Chimie Energie. L'occasion de rappeler la primauté du développement et d'exposer les changements dans le contrat Développement et Formation fédéral. Le syndicat a présenté et validé son plan pour 2018, une seule chose à faire maintenant, inverser une tendance négative, ce dont il est résolument prêt. •

# SYNDICALISME HEBDO

## CHIMIE ENERGIE

### PAPIER-CARTON

## LE CNB TRAVAILLE SUR LE FONCTIONNEMENT DES CTB

Le CNB Papier-Carton s'est réuni les 23 et 24 janvier. Une information a été faite sur les négociations en cours et à venir. L'accord sur le financement du paritarisme vient d'être signé (cf. l'hebdo du 25 janvier). En 2018, trois thèmes seront au cœur du dialogue social : le rapprochement des CCN, la NAO et l'adaptation de l'accord Formation professionnelle à la nouvelle loi. La CFDT a demandé, comme toute la FCE, une négociation sur le dialogue social et ses moyens. Et nous en revendiquons une autre sur la complémentaire santé pour la Production / Transformation (il y a un accord dans le Cartonage). Ensuite, une présentation a été faite sur le CSE, qui doit

se mettre en place au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle a permis de mettre en lumière plusieurs points de vigilance. Les accords antérieurs sur les IRP tombent avec la mise en place du CSE. Il faut donc les renégocier. Il faut négocier aussi les délégués de proximité et le périmètre de la commission SSCT (santé, sécurité et conditions de travail) et l'obtenir, y compris pour les entreprises de moins de 300 salariés. Par ailleurs, le protocole d'accord préélectoral peut prévoir que le premier mandat ne rentre pas dans le délai des 3 mandats pour être élu. Enfin, la FCE est défavorable à la mise en place du conseil d'entreprise par accord, car cela ôte au DS le pouvoir de négociation. Idéalement est venu présenter l'étude

sectorielle Papier-Carton, déjà examinée au CDF. Cela a permis un échange intéressant sur les évolutions du secteur. Enfin, le CNB a travaillé sur le fonctionnement des CTB. Quatre seulement fonctionnent régulièrement (Alsace, Bretagne, Lorraine et Picardie). Certains ont un nombre trop faible de sections. Il faudra examiner la mise en place de CTB sur le territoire de plusieurs syndicats, avec leur accord. Le prochain CNB des 29 et 30 mai se tiendra en Bretagne. Il sera ouvert aux SSE de ce territoire. Une entreprise sans implantation CFDT sera ciblée pour y faire une distribution de tracts. •

### CHIMIE / FORMATION SYNDICALE

## AUTODIAGNOSTIC DE LA LIAISON ARKEMA : UN COLLECTIF RENFORCÉ

Le 31 janvier et le 1<sup>er</sup> février, plus d'une vingtaine de militantes et militants représentant l'ensemble des sections d'Arkema se sont réunis pour un autodiagnostic de la liaison. L'objectif de ces deux jours de formation-action était de faire un état des lieux du fonctionnement de la liaison à partir des faits et du ressenti des militants. Par le biais d'un questionnaire rassemblant 8 thématiques (la circulation de

l'information, l'action revendicative avec les sections, l'élaboration collective des revendications CFDT, le développement, la répartition des moyens entre structures CFDT, la formation, la négociation, la réponse aux demandes individuelles) chacune et chacun a pu pointer les « irritants » et les pistes de progrès sur le fonctionnement de la liaison. Cet exercice a permis à chacun de s'exprimer en toute franchise, de lever

certaines incompréhensions, et de débattre sur les points à améliorer. Une fois les constats posés, les militant(e)s ont établi et validé collectivement un plan de travail et des priorités d'action. Au moment où des échéances importantes se profilent, avec la négociation d'un accord de dialogue social et la mise en place du nouveau CSE, le nouveau DSC, le coordinateur et l'ensemble des militant(e)s sortent de cette formation avec un collectif renforcé et la volonté de construire, ensemble, un projet CFDT pour les salariés d'Arkema. Si cet autodiagnostic est une première étape dans la construction du projet CFDT, le collectif des militant(e)s et la fédération se sont engagés à suivre la réalisation de ce plan de travail. •



### EN BREF

#### LA CHIMIE FIXE SON AGENDA DE BRANCHE POUR 2018

**A** l'issue de la première réunion paritaire 2018, qui s'est tenue ce 18 janvier à Puteaux, les partenaires sociaux se sont entendus sur un plan de travail paritaire pour affronter l'année :

- ▶ Finalisation de la réécriture de la convention collective
- ▶ Evaluation de l'impact des ordonnances loi Travail
- ▶ Reprise des discussions sur la structure salariale
- ▶ Concertation sur le CDI de Chantier
- ▶ Mise en place d'un régime prévoyance et de la CPPNI (conformément à la loi)

Malgré ce projet commun de travail, validé par les partenaires sociaux, la FCE-CFDT a conscience que les discussions vont être âpres et très difficiles. En effet, la CGT, soutenue par d'autres OS, a fait un préalable à toute discussion, comme l'intégration des primes conventionnelles dans un salaire de base minimum hiérarchique telles l'ancienneté, les primes liées aux différents régimes de travail, ainsi que la garantie d'inscrire dans le marbre l'ensemble des autres spécificités de branche, afin que nul ne puisse y déroger ! Un ultimatum qui risque de couper court à toute tentative de dialogue !

Notons que les premiers effets pervers de ce bras de fer engagé contre le gouvernement, avec la prise en otage de la branche, et l'opposition à l'accord Salaires signé le 21 décembre 2017, ont des répercussions directes depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

En effet, suite à ces postures, le point restera malheureusement figé à sa valeur du 1<sup>er</sup> avril 2017, soit à 8,12€ (en place et lieu des 8,21€ que prévoyait l'accord). Une politique préjudiciable à une grande majorité de salariés de la Chimie qui ont été mis au fait accompli à coups de communications mensongères. Des salariés qui vont maintenant subir les conséquences de cette prise d'otages inadmissible ! •

## EN BREF

**CNB PHARMACIE :  
DÉCRYPTAGE DU FUTUR  
COMITÉ SOCIAL ET  
ÉCONOMIQUE (CSE)**

**L**es ordonnances signées par le président de la République font l'objet de la ratification pour devenir définitivement une loi. Ce processus est en cours. Néanmoins, nous pourrions déjà sans nous tromper affirmer que le CSE sera la nouvelle et unique institution représentative élue du personnel de l'entreprise.

Il ne s'agit pas d'une simple fusion du comité d'entreprise (CE), de délégué du personnel (DP) et du CHSCT. C'est à un autre schéma de fonctionnement que les futurs élus devront s'adapter. Entre le projet des décrets, ceux publiés, et les amendements du Sénat, les textes évoluent sans cesse. Il est difficile pour nos équipes de s'y retrouver. La chose évidente est la baisse des moyens à laquelle les élus du CSE devront se confronter pour mener à bien leurs missions. La FCE-CFDT, avec l'aide de son service juridique, décrypte les textes parfois contradictoires, et organise les journées de formation de ses militants.

A l'occasion du comité national de la branche Pharmacie, la juriste de la FCE est venue apporter des réponses aux questionnements des militants sur la composition, la mise en place, les différentes missions et le rôle du CSE. Il existe des points de vigilance et des interrogations sur lesquels la FCE-CFDT reviendra au gré de l'évolution de rédaction jusqu'au texte final, qui sera voté à l'Assemblée nationale par les députés.

Il a été d'ores et déjà demandé à nos équipes de se préparer pour négocier en amont du protocole préélectoral un certain nombre de moyens, et de définir le périmètre des élections. •

## SYNDICAT POITOU-CHARENTES

**LA FUTURE IRP A POITIERS**

**L**e secrétaire du syndicat Poitou-Charentes a rassemblé 22 participants - 15 sections -, le 25 janvier, pour une journée consacrée à la future IRP : le CSE.

L'objectif étant de former les équipes à se préparer à ce grand changement et à anticiper, avec le plus de connaissances possibles, la négociation des protocoles d'accords préélectoraux. Le CSE doit obligatoirement être mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les mandats qui arrivent à échéance en 2018 font souvent l'objet de prorogation (à l'initiative de l'employeur), ce temps supplémentaire permet de s'approprier la nouvelle géographie des IRP, et de projeter sa mise en place

dans l'entreprise, les établissements.

Le PAP est quelque peu modifié par les ordonnances Macron. Les équipes sont donc invitées à travailler autour de thématiques qui leur permettront de construire leur cahier revendicatif : établir un état des lieux de toutes les dispositions existantes dans l'entreprise, les établissements, concernant les IRP. En effet, les ordonnances prévoient que « toutes les dispositions relatives aux IRP actuelles (CE, DP, CHSCT, CCE) tombent » à la mise en place du CSE, et ce sans qu'il y ait nécessité d'une dénonciation de l'employeur. Cela veut donc dire qu'il faut renégocier les plus qui avaient été obtenus,

maintenir ces droits, et les appliquer dans la future IRP. Le CSE, c'est aussi des moyens en nombre d'élus révisés. Pour les équipes déjà en DUP élargie, le changement est moins important, mais pour ceux qui étaient encore en IRP distinctes, cela induit un travail de fond pour la section sur le « qui sera sur les listes ? » et le « qui fera quoi ? ». Gageons qu'avec cette appropriation les équipes seront prêtes à relever le défi des revendications de notre organisation et développeront la représentativité de la Cfdt dans les entreprises. •

## EUROPE

**AESCOOMED VA BIENTÔT FÊTER SES DIX ANS**

**L'**association pour l'Europe solidaire et pour la coopération méditerranéenne va fêter ses dix ans d'existence en octobre prochain, l'occasion pour les membres du conseil d'administration de faire un bilan, d'envisager des évolutions, et de préparer une nouvelle conférence pour la fin de cette année.

AESCOOMED est une association de réflexion sur des sujets concernant les secteurs des fédérations fondatrices (UGT FICA (Espagne), FEMCA CISL (Italie) et FCE-CFDT). Réflexions qui servent aussi aux travaux des fédérations internationales et européennes auxquelles nous sommes affiliés. Or, en 2012, ces deux dernières fédérations se sont regroupées avec celles de la Métallurgie et du Textile, ce qui a fait évoluer le périmètre sectoriel, y compris au niveau



national parfois.

Ce sont, entre autres, pour ces raisons que le conseil d'administration de l'association réfléchit à son évolution afin de développer nos travaux par rapport à cette nouvelle réalité, tout en gardant une priorité pour les secteurs d'origine. La réflexion est posée, et le conseil d'administration décidera ou pas de cette évolution, ce qui ne remet pas en cause son existence en tant que lieu de

concertation entre des organisations syndicales amies qui partagent les mêmes valeurs, quel que soit le secteur dont elles sont originaires.

En octobre prochain, nous fêterons cet anniversaire, notamment par l'organisation d'une nouvelle conférence dont le thème concernera les questions liées à la migration. L'avenir est devant nous pour faire vivre et évoluer AESCOOMED. •